



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 17 mars 2014
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2014
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Contrat annuel pour les équipements et logiciels distribués par « ACCEO Solutions inc. »
 - 5.2 Signature d'un avis de décontamination – Lot 4 270 214 du cadastre du Québec – 250, rue Mercier
6. **Finances municipales**
 - 6.1 ---
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 ---
8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 Engagement de la Ville dans la démarche « Municipalité, amie des aînés »
 - 8.2 Adhésion au programme de soutien à l'engagement bénévole

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 - - -

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.2

11. **Travaux publics**

11.1 Majoration des bons de commande émis pour des travaux reliés au déneigement

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2013-3160 – « Holding Rubino inc. » - Immeuble situé au 1055, boulevard du Séminaire Nord

13.1.2 DDM-2014-3194 – « Enseignes Transworld » – Immeuble situé sur le boulevard du Saint-Luc

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

13.2.1 UC-2014-3188 – Madame Mélanie Durand et monsieur René Hubert – Immeuble situé au 1059, boulevard Saint-Luc

13.2.2 UC-2014-3192 – Monsieur Denis L'Heureux – Immeuble situé au 2055, route 219

13.3 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIA-2014-3187 – Madame Danielle Landry – Immeuble situé aux 724-728, 1^{re} Rue

13.4 **Adoption du second projet du règlement suivant :**

13.4.1 **Règlement n° 1227**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-5041, à même une partie de la zone A-5039, délimitée à l'ouest par la route 133 et au sud par le chemin de la Grande-Ligne ;
- de modifier l'affectation des zones H-1061 et H-1063 présentement à dominance habitation par une affectation à dominance commerciale, d'autoriser spécifiquement certaines sous-classes d'usages, comme les services personnels, professionnels ou spécialisés et de modifier en

conséquence les dispositions spéciales. Ces zones sont situées à l'ouest du boulevard Séminaire Nord entre les rues Sainte-Marie et Bellefleur ;

- de réduire les normes relatives à la marge avant minimale et aux dimensions des terrains de la zone H-1718, délimitée à l'est par la rue Smith et à l'ouest par la rue Jacques-Cartier Sud ;
- d'autoriser la sous-classe d'usages P1-02 « Services de santé » et de réduire à « 1 » le nombre minimal de logements de la classe « Mixte » dans la zone C-1510, délimitée à l'est par la rue Champlain et au sud par la rue Saint-Georges ;
- d'autoriser les usages de la classe C1, C2 et C3 à l'exception de la sous-classe C2-05 « Stationnement » dans la zone C-1766, délimitée à l'est par la rue Champlain et au sud par la rue Saint-Jacques ;
- d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 logements maximum et de modifier en conséquence, les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions du terrain dans la zone H-1598, délimitée au nord par la rue Lasalle, au sud par la rue Boisvert et à l'ouest par la rue des Carrières »

13.5 Adoption du premier projet du règlement n° 1238

13.5.1 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1001 à même une partie de la zone C-1034, afin de :
 - modifier les normes prescrites aux terrains desdites zones ;
 - d'exiger l'aménagement spécifique d'une bande tampon (Catégorie de zone « K »), à même la zone C-1001 ainsi agrandie ;

lesquelles zones sont situées à l'est du boulevard du Séminaire Nord entre les rues Cayer et Lachance ;

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard), C4-02-11 (Golf ou pratique de golf intérieur) et l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage complémentaire à un usage principal des classes 3 et 4 du groupe Commerce et service (C), de supprimer les usages C7-01-04 et C7-01-05 portant sur la vente aux détails et à la réparation des pièces et accessoires des véhicules de promenade et autres véhicules dans la zone C-1048. Cette zone est délimitée au nord par la rue Pierre-Caisse, à l'est par la rue Choquette, au sud et à l'ouest par l'Autoroute 35 ;
- d'autoriser l'usage C4-02-11 (Golf ou pratique de golf intérieur) et l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage complémentaire à un usage principal des classes 3 et 4 du groupe Commerce et service (C), dans la zone C-1055, laquelle zone est délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante »

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 - - -

15. **Avis de motion**

15.1 **Règlement n° 1235**

« Règlement modifiant le règlement n° 1077 sur l'assainissement des eaux, tel qu'amendé par le règlement n° 1176 »

15.2 Règlement n° 1238

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1001 à même une partie de la zone C-1034, afin de :
 - modifier les normes prescrites aux terrains desdites zones ;
 - d'exiger l'aménagement spécifique d'une bande tampon (Catégorie de zone « K »), à même la zone C-1001 ainsi agrandie ;

lesquelles zones sont situées à l'est du boulevard du Séminaire Nord entre les rues Cayer et Lachance ;

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard), C4-02-11 (Golf ou pratique de golf intérieur) et l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage complémentaire à un usage principal des classes 3 et 4 du groupe Commerce et service (C), de supprimer les usages C7-01-04 et C7-01-05 portant sur la vente aux détails et à la réparation des pièces et accessoires des véhicules de promenade et autres véhicules dans la zone C-1048. Cette zone est délimitée au nord par la rue Pierre-Caisse, à l'est par la rue Choquette, au sud et à l'ouest par l'Autoroute 35;
- d'autoriser l'usage C4-02-11 (Golf ou pratique de golf intérieur) et l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage complémentaire à un usage principal des classes 3 et 4 du groupe Commerce et service (C), dans la zone C-1055, laquelle zone est délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante

16. **Règlements**

16.1 **Règlement n° 1158**

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n°s 0814, 0844, 0985, 1026 et 1106, relativement aux systèmes d'alarme et diverses dispositions réglementaires

16.2 **Règlement n° 1229**

« Règlement modifiant le règlement n° 0200 relatif au traitement des membres du Conseil municipal, tel que modifié par le règlement n° 0666 »

16.3 Règlement n° 1230

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 29 du ruisseau Hazen conformément à la résolution n° 12887-12 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.4 Règlement n° 1232

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour les immeubles municipaux situés au 965, rue Choquette (colisée Isabelle-Brasseur) et au 300, boulevard du Séminaire Nord (garage municipal), décrétant une dépense n'excédant pas 661 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.5 Règlement n° 1240

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n°s 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115, 1121 et 1187, afin de permettre le stationnement gratuit sur compteur ou horodateur pour les anciens combattants »

16.6 Règlement n° 1212

« Règlement autorisant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur une section du boulevard Saint-Luc (route 104), les rues des Prés, Eugène, Angèle, des Prunelliers et une section du chemin du Coteau-de-Trèfle Sud, décrétant une dépense n'excédant pas 4 799 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de correction – Règlement n° 1135

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de novembre 2013 à février 2014.

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**